

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Le concours se déroulera du 23 novembre au 19 décembre 2022 chez les marchands participants à la promotion et sur notre site web.
2. Chaque marchand participant établira lui-même les règles quant à la remise des coupons de participation.
3. Le tirage des finalistes se fera au hasard le 20 décembre chez chacun des marchands participants. Il y aura un finaliste par marchand.
4. Le grand tirage se fera au hasard parmi tous les finalistes le 20 décembre à 15 h dans les bureaux du journal Le Manic.
5. Il y aura trois gagnants établis parmi les finalistes des marchands et trois gagnants parmi les participants sur notre site web. Pour les finalistes en magasin et web : deux certificats-cadeaux de 250 \$ et quatre certificats-cadeaux de 125 \$.
6. Les gagnants seront joints par téléphone et seront dévoilés dans une parution papier dans le journal Le Manic.
7. Les gagnants devront réclamer leur prix au plus tard 30 jours après le tirage au journal Le Manic.
8. Chaque gagnant doit consentir à ce que son nom et/ou sa photo, notamment sa photo et/ou et sa voix soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
9. Les employés du groupe de presse Les Éditions Nordiques 2007 Inc. ainsi que leur conjoint(e) ne peuvent participer au concours.
10. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.